



PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO

Centre
Val de Loire

[LE PTP]
**Informations
à destination
des employeurs**

Accompagner l'entreprise et le salarié dans les transitions professionnelles

Transitions PRO est engagée en faveur du développement des compétences, de la transition professionnelle et du plein emploi sur les territoires.

Et à l'échelle nationale !

Le réseau des 18 Transitions Pro est coordonné par Certif Pro, l'association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle. Son but ? Favoriser l'essor des certifications au niveau interprofessionnel et interbranche, afin de répondre aux besoins en compétences et en qualifications du marché du travail.

Paritarisme, transparence et équité

Piloté par des partenaires sociaux et financé par les contributions des entreprises, Transitions Pro illustre pour ses partenaires un paritarisme rénové, mieux adapté pour répondre aux défis des mutations économiques dans chaque région.

Pour les bénéficiaires, cela signifie une équité de traitement entre les projets.

**ENSEMBLE,
CONSTRUISONS
LES MEILLEURES
SOLUTIONS
POUR DYNAMISER
ET PRÉSERVER
L'EMPLOI DANS
NOTRE RÉGION !**

Notre contribution



FINANCER LES
RECONVERSIONS
PROFESSIONNELLES DES
SALARIÉS DU PRIVÉ



ANTICIPER LES BESOINS
EN COMPÉTENCES DES
ENTREPRISES POUR TOUS
LES TERRITOIRES



DÉVELOPPER DES PARTENARIATS
AVEC TOUS LES ACTEURS
RÉGIONAUX DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

Transitions Pro finance le Projet de Transition Professionnelle des salarié(e)s du privé

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)

- Il permet à tout salarié du secteur privé de suivre une formation certifiante dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle.

+ Notre mission

Examiner l'intégralité des demandes de formation selon 3 critères cumulatifs :

- La cohérence du projet de transition professionnelle présenté
- La pertinence du parcours de formation et des modalités de financement envisagées
- Les perspectives d'emploi à l'issue de la formation



Le dispositif

- - Il permet à un salarié de **s'absenter de son poste de travail** pour suivre une formation dans le but de changer de métier ou de profession.
- Il s'adresse aux salariés du **secteur privé** : CDI, CDD, intérimaires et intermittents.
- **La Commission Paritaire Régionale (CPR)** a pour mission d'examiner les demandes de prise en charge financière selon les critères et priorités définis.
- Si le PTP est validé par la CPR, Transitions Pro **prend en charge la rémunération** ainsi que les **frais pédagogiques** et éventuellement des frais annexes.

Vos démarches

- - **Délivrer une autorisation d'absence** à votre salarié(e) afin de lui permettre de s'absenter de son poste de travail pour sa formation (*un report est possible*).
- **Compléter le dossier PTP en ligne** sur le site internet de Transitions Pro.

En cas d'acceptation du financement :

- **Valider mensuellement en ligne les attestations** de présence en formation de votre salarié(e), afin de déclencher le remboursement de la rémunération.

Le contrat de travail n'est pas rompu mais suspendu durant la durée de la formation.

Le coût

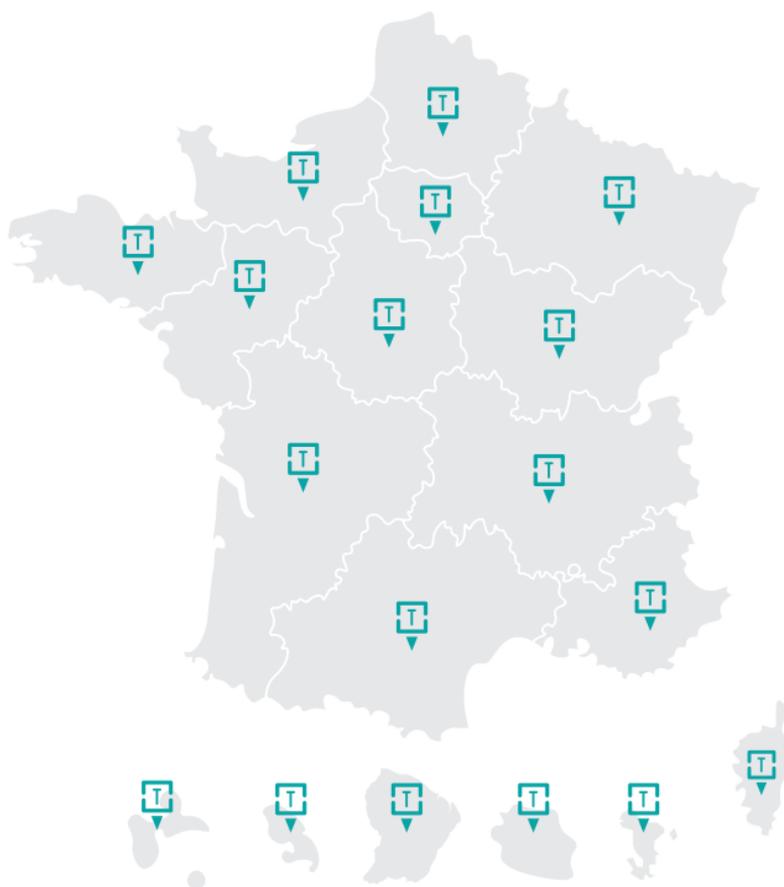
- **0 € pour l'employeur :**
 - **Prise en charge à 100% du salaire brut** (limitation à 90 % si le salaire est > 2*SMIC, le reste étant à la charge du/de la salarié(e))
 - **Prise en charge des charges patronales**
 - **Prise en charge des 10% CP mensuels**
 - **La facture du centre de formation est réglée par Transitions PRO**

Des avances de salaire peuvent être accordées par Transitions PRO pour les entreprises de – 50 salariés.



**Transitions PRO agit au travers
de 4 dispositifs et 1 certification :**

**PTP, VAE, Démission
Reconversion, Transitions
Collectives et CléA**



PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO

Centre
Val de Loire

931 rue de Bourges
45 160 OLIVET
02 38 49 35 35

www.transitionspro-cvl.fr

